Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliogaphies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIES

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1918, publié sous les auspices de la Conférence des chefs des départements de l'Instruction publique des cantons romands avec l'appui de la Confédération, par J. Savary, Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, in-80 de 383 pages, Lausanne, Librairie Payot et Cie, 1918, prix 5 fr.

Avec la disparition de M. François Guex, trop tôt enlevé à l'affection des siens, et la nomination, pour le remplacer, de M. Savary, une nouvelle période commence pour l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse. Si l'on en juge par le volume qui vient de paraître et qui est le premier de la série, on peut augurer que l'œuvre de M. Guex sera dignement continuée, avec le même souci de suivre le mouvement pédagogique et la même préoccupation de renseigner fidèlement sur les questions scolaires. Le volume de 1918, comme les précédents, contient deux parties. La première renferme des articles d'inégal mérite. Après un avant-propos de M. W. Rosier, M. Savary considère l'activité digne d'éloges, avec laquelle M. Guex a dirigé la rédaction de l'Annuaire. Dans une étude de longue haleine, M. Briod essaye de caractériser l'école d'hier et celle de demain; il parle tour à tour de l'évolution opérée dans la manière d'enseigner certaines branches, de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale, de l'éducation allemande et de la française, de l'anglo-saxonisme à l'école, du « self government » et d'autres questions qui nous paraissent plus secondaires. M. Julien Fontègne, professeur à l'école nationale d'Armentières, traite la question si actuelle et si pratique de l'orientation professionnelle de la jeunesse : le placement des apprentis, le fonctionnement du cabinet d'orientation professionnelle, ce que l'école peut faire dans ce domaine, tout cela est étudié à la lumière des faits dans un important travail. M. Charles Biermann présente, dans une quarantaine de pages, les éléments d'une méthode à la fois rationnelle et expérimentale au sujet de la manière d'enseigner la géographie, d'abord la géographie locale, puis celle du canton, enfin la géographie générale. M. l'inspecteur L. Henchoz parle d'hygiène scolaire et, à cet égard, il traite notamment la question de la croissance physique et de l'alimentation des enfants pendant la période scolaire. Pour les années 1916 et 1917, M. C. Knapp, professeur à l'université de Neuchâtel, établit un bilan géographique, où il s'attache à signaler « les voyages les plus notables ayant pour objet l'étude systématique du globe » et où il énumère « les grands travaux d'utilité générale : canaux, voies ferrées, utilisation des forces motrices, etc., que la situation nouvelle a fait surgir de tous côtés et dont plusieurs sont déjà réalisés ». Le volume contient une seconde et une troisième partie, dans lesquelles sont indiqués les principaux faits concernant la Confédération et l'école, les cantons et l'instruction publique, où enfin sont reproduits, pour la plus grande utilité du chercheur, les lois et les règlements qui ont été édictés par les cantons, de 1916 à 1918 inclusivement. Cette simple énumération fait assez voir combien est grande la somme des précieux renseignements, que contient ce volume, dont le contenu est digne de ses devanciers.

* * ...

Jayet et Briod, Instructions concernant l'emploi du Cours de langue française en usage dans les Ecoles primaires de la Suisse romande, in-8° de 48 pages; Lausanne, Payot, prix 80 cent.

Extrait de l'avant-propos: Pour orienter, d'une manière générale, les membres du corps enseignant dans la voie où elle les convie, la Commission intercantonale, qui a présidé à l'élaboration du Cours de langue, a demandé à deux collaborateurs assidus de MM. Vignier et Sensine, MM. Jayet et Briod, maîtres aux classes d'application des Ecoles normales du canton de Vaud, de préparer, pour leurs collègues de la Suisse romande, des directions pratiques et précises. Grâce aux explications et aux conseils de ces deux pédagogues expérimentés, chacun saisira et appliquera facilement les principes qui ont dirigé les auteurs des manuels, comme les membres de la Commission intercantonale. Ainsi, instituteurs et institutrices pourront faire passer dans leurs leçons de français l'esprit qui a animé tous ceux qui ont contribué à doter notre Suisse romande d'un instrument de travail destiné à faire toujours mieux connaître, aimer et respecter notre belle langue maternelle.

* *

Le bouèbe de l'Arvigrat, par E. Eschmann. Traduction française de Eug. Monod. Un volume in-16, avec couverture illustrée, broché, 3 fr. 50, relié, 5 fr. Editions « Spes », Lausanne.

L'Arvigrat est une arête montagneuse au sud du Stanserhorn, entre le Nidwald et l'Obwald. En 1798, il se livra là un des nombreux combats qui aboutirent à la prise de Stans par les Français. L'auteur de ce livre a raconté l'histoire d'une famille unterwaldienne et surtout d'un garçonnet, Rémy Andacher, un petit pâtre, un « bouèbe », qui vécut des jours heureux et des heures tragiques dans ses belles montagnes. Il vit la guerre de tout près, il assista au combat sur l'Arvigrat. Devenu orphelin, et après avoir été maltraité par des paysans indignes, il fut recueilli par Pestalozzi dans l'asile qu'installa le philanthrope au couvent de Sainte-Claire.

Tout cela est conté simplement en un récit plein de vie et d'intérêt dont la lecture procurera à notre jeunesse quelques heures de vrai plaisir.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans sa séance du 28 décembre, le Grand Conseil s'est occupé de la question des allocations au corps enseignant primaire. D'après *La Liberté*, voici le résumé des débats qui ont eu lieu :

M. Alphonse Gobet rapporte, au nom de la commission d'économie publique, sur le projet de décret allouant pour 1919, aux membres du corps enseignant primaire, la même indemnité extraordinaire qu'au personnel de l'Etat. Un projet de loi a été déposé en vue d'améliorer la situation du personnel enseignant des écoles primaires; mais il n'aurait pu être appliqué au 1er janvier prochain. Le corps enseignant lui-même penchait pour un subside extraordinaire. Le gouvernement a correspondu à ce désir et propose l'allocation d'une indemnité équivalente à celle des fonctionnaires de l'Etat: 720 fr. pour les instituteurs mariés, plus 120 fr. par enfant, et 500 fr. pour les célibataires.

Quant au payement de ces allocations, l'Etat verserait la totalité de l'indemnité pour les enfants et un tiers de celle des maîtres; les deux autres tiers de celle-ci seraient versés par les communes.